

Financement fonds publics ou mutualisés (ex : CPF)

Qu'est-ce que le CPF

Tous les salariés âgés de 16 ans et plus disposent d'un Compte Personnel de Formation. Ce compte est crédité chaque année afin de permettre à son détenteur de suivre des formations financées par celui-ci.

Votre CPF vous offre la possibilité de financer votre permis de conduire dans la limite du plafond disponible.

Ce financement concerne les catégories A1, A2, B, B1, BE, B78, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE sous certaines conditions.

Le positionnement

En cas de financement par des fonds publics ou mutualisés, nous étudierons ensemble à travers un court questionnaire votre projet professionnel, vos motivations, votre expérience passée et éventuellement les compétences déjà acquises en lien avec le permis visé.